



Succession complexe, genealogiste qui ralentit la procédure

Par **britty15**, le **24/03/2016** à **21:54**

Bjr, dans le cadre d'une succession complexe, le notaire a fait appel a un généalogiste pour retrouver une fille reconnue à l'époque bien que n'étant pas la fille biologique du défunt. La démarche perdue sans que le notaire ne donne plus d'information. La fille en question ne souhaitant peut être plus avoir de contact avec ce père non biologique, combien de temps peut durer cette démarche qui en outre, semble aller à l'encontre de la volonté des différents membres de cette famille, qui n'ont aucun contact depuis le divorce du défunt avec cette première femme dans les années 70 ? Le généalogiste souhaitera bien sur se faire payer, jusqu'ou peut-il aller si la personne retrouvée ne souhaite pas donner suite. Qui le paiera ? Quand, le généalogiste finira-t-il par arrêter sa démarche ? (décès le 15/09/2015, la succession doit être finalisée sous un an je crois) merci

Par **vanessa 69**, le **25/03/2016** à **09:06**

bonjour,
tous enfants reconnus à le droit a sa part ... donc c'est normal qu'ils doivent retrouver cette personne, ensuite si elle ne désire pas l'héritage elle peut le refuser .. il faut attendre, je ne pense pas qu'il y ai de délai dans les démarches.